



Conseil économique et social

Distr. générale
26 novembre 2018
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-troisième session

11-22 mars 2019

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par la Northern Ireland Women's European Platform, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

La protection sociale, l'accès aux services publics et les infrastructures durables sont des éléments essentiels et indissociables de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles. En Irlande du Nord, ils ont une importance particulière dans la vie des femmes, à un moment où l'économie continue de se développer lentement et que seulement 67 % des femmes âgées de 16 à 64 ans ont un emploi. L'Irlande du Nord étant majoritairement rurale, l'accès aux services publics peut y être particulièrement difficile, tandis que l'austérité a porté un coup considérable à la prestation de services et à la volonté affichée par les autorités d'œuvrer en faveur de l'égalité.

À l'échelle mondiale, la réalisation des objectifs de développement durable passe également par la mise en œuvre effective de ces trois éléments. Toutefois, il est nécessaire, pour cela, que la communauté internationale s'engage de manière forte en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles, qui reste un défi de taille.

Actuellement, en Irlande du Nord, rien ne montre qu'un engagement a été pris en faveur de l'égalité des sexes, et il n'existe aucune infrastructure officielle visant à inclure les femmes dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions. En outre, l'Assemblée décentralisée ne siège pas et il n'y a plus d'Exécutif depuis janvier 2017. Alors même que les stéréotypes sexistes restent forts, la problématique femmes-hommes est difficilement perceptible dans les politiques publiques. La dernière version du projet de programme gouvernemental (2016) n'y fait d'ailleurs aucune référence.

Il faut susciter une nouvelle volonté politique et s'engager à répartir les ressources publiques en tenant compte des disparités entre les sexes pour créer des mécanismes visant à protéger efficacement les femmes et les filles et promouvoir l'autonomisation des femmes. Cette approche est également essentielle pour assurer la mise en œuvre des principes de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. L'Irlande du Nord reste une société qui sort d'un conflit et où l'on ne fait pas assez cas de la condition des femmes, qui restent écartées de la reconstruction d'après conflit et du développement communautaire. Il est primordial de mettre en place des infrastructures durables dédiées à l'autonomisation des femmes et des filles et de créer des mécanismes de protection sociale solides qui permettent de veiller à ce que les femmes puissent prendre le contrôle de leur vie et vivre à l'abri de la peur. Cela importe particulièrement dans le contexte actuel du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, la législation européenne jouant un rôle central dans le respect de l'égalité et des droits de l'homme.

Protection sociale

La protection sociale est au cœur des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et constitue un pilier de l'autonomisation des individus et de leur capacité à réaliser leur potentiel. Au Royaume-Uni, et notamment en Irlande du Nord, la protection sociale est inscrite dans la loi. Toutefois, les problèmes de mise en œuvre et de financement des politiques de protection sociale empêchent les femmes et les filles de bénéficier pleinement de celle-ci. L'austérité a été un facteur important à cet égard. On estime que 85 % des réductions de prestations sociales au Royaume-Uni ont touché les femmes, qui sont plus tributaires de ces prestations que les hommes car elles assument la plus grande partie du travail domestique non rémunéré et, à ce titre, ont des difficultés à trouver un emploi à temps plein. L'instauration du crédit universel, qui crée des obligations professionnelles pour tous les parents ayant un enfant de plus de 1 an, est un sujet particulièrement préoccupant. Le crédit universel

limite le versement de prestations sociales pour enfants à deux enfants, à l'exception des enfants nés d'un viol.

Nous demandons que la protection sociale des femmes et des filles devienne une priorité dans plusieurs domaines d'action :

Protection des femmes et des filles sur le plan économique

- Réaliser une analyse des incidences pour les hommes et les femmes de tout nouveau dispositif mis en place.
- Garantir un système de retraite qui traite les femmes et les hommes équitablement et les indemnise de manière adéquate en cas de changements de politique sociale au cours de leur carrière.
- Prendre en compte le risque d'abus par le biais de dispositifs économiques, par exemple en effectuant des versements séparés aux partenaires et en protégeant les femmes dans les cas de divorce.
- S'attaquer aux stéréotypes sexistes qui conduisent les femmes à être surreprésentées dans les secteurs à faible rémunération et dans les emplois précaires, et encourager les filles à poursuivre leurs études.

Protection des femmes et des filles

- Mettre en œuvre et financer des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, notamment en ratifiant la Convention d'Istanbul.
- Mettre en œuvre des protections juridiques contre la discrimination, notamment la discrimination sur le lieu de travail et la discrimination liée à la grossesse ou au congé maternité ou parental, et le harcèlement sexuel.
- Assurer l'accès effectif à la justice des femmes victimes de discrimination et l'octroi de réparations à ces personnes.
- S'assurer que l'accès à la justice pour les femmes victimes d'actes de violence et de viol est souple et tient compte des questions de genre.
- Lutter contre la « culture du viol » et contre les conceptions de la sexualité et des relations dominées par les hommes.

Accès aux services publics

L'accès aux services publics est lié à la protection sociale, en ce que les services publics doivent être universels et accessibles à tous. Les femmes à faible revenu, en particulier, ont généralement besoin des services publics pour satisfaire leurs besoins de base, et les femmes prennent en charge une part disproportionnée du travail domestique non rémunéré. Par conséquent, la réduction du financement des services publics, qui résulte de l'austérité et des changements de politiques, représente une menace spécifique à l'égalité des sexes et au bien-être des femmes. Les femmes et les filles des zones rurales sont particulièrement défavorisées en raison de facteurs aggravants comme le manque de moyens de transport et d'infrastructures numériques.

S'il reste indispensable d'investir suffisamment dans les services publics, on peut assurer aux femmes et aux filles un accès à des services de base en prenant des mesures dans un certain nombre de domaines. À cet égard, il est crucial d'investir dans les infrastructures numériques, qui peuvent non seulement améliorer l'accès aux services numériques, mais aussi permettre un accès plus large à l'apprentissage et à la connaissance, comme souligné dans l'objectif de développement durable n° 4. Cela est particulièrement intéressant pour les femmes vivant dans les zones rurales, la radio

et la technologie mobile étant désormais souvent disponibles même dans les zones reculées et dans les zones à très faible revenu. Toutefois, il est essentiel d'investir dans l'éducation et la formation et de lancer des services numériques pour veiller à ce que les femmes de tous âges et de tous horizons puissent en bénéficier équitablement. Il convient de mettre l'accent sur une formation adaptée aux femmes âgées, aux femmes ayant un faible niveau d'alphabétisation, aux femmes réfugiées ou arrivées dans le pays récemment, et aux femmes handicapées.

Nous demandons la protection et la promotion de l'accès des femmes et des filles aux services publics. Cela nécessite d'investir dans les services essentiels comme la santé et la protection sociale, l'éducation, les transports publics et la prise en charge des enfants. Pour assurer une prestation de services adaptée, il est indispensable de mener une analyse des incidences pour les hommes et les femmes du développement de services publics et d'inclure les citoyens dans ce processus, tout en veillant à l'efficacité des services en zone rurale. Les statistiques ventilées par sexe et par statut socioéconomique aideront à cette fin.

Infrastructures au service de l'égalité des sexes

Les infrastructures au service de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et des filles sont au cœur de l'objectif de développement durable n° 4. Elles sont essentielles pour assurer la continuité et l'efficacité de la participation des femmes à l'élaboration de politiques et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans ce processus. Pourtant, ces dernières années, les infrastructures ont souvent manqué d'efficacité ou ont perdu de leur importance. En Irlande du Nord, aucune infrastructure n'est actuellement en place, et les femmes nord-irlandaises ne bénéficient pas des mêmes protections que les femmes dans d'autres parties du Royaume-Uni. La législation adoptée en 2016 limite également la capacité des organisations bénéficiant de financements publics à participer aux activités de sensibilisation et d'élaboration de politiques, ce qui a rendu difficiles les travaux de nombreuses organisations de la société civile.

Nous demandons que les infrastructures soient renforcées grâce à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration des politiques, comme expliqué ci-dessus. En outre, nous demandons que des mesures soient prises pour renforcer les mécanismes permettant aux femmes de participer à l'élaboration de politiques :

Prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'élaboration de politiques et la prise de décisions

- Réalisation d'une analyse solide des incidences pour les hommes et les femmes pour toute politique élaborée et processus de prise de décisions.
- Renforcement des compétences en matière d'égalité des sexes au sein du gouvernement et des organismes publics.
- Mise en évidence des inégalités et élaboration de stratégies et de plans d'action appropriés.
- Collecte de données et possibilité de ventilation par sexe des statistiques existantes.

Permettre une participation effective des femmes

- Financement approprié des réseaux de femmes.
- Financement des organisations et des initiatives visant à établir des relations de coopération avec les femmes au niveau des populations locales.

- Mise en œuvre de bonnes pratiques de dialogue, notamment en incluant les femmes et les filles à un stade précoce de l'élaboration des politiques, conformément aux recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Protection des libertés et des droits fondamentaux de toutes les femmes et les filles

- Garantir le droit à la nationalité des femmes et des filles, notamment les migrantes, les réfugiées et les veuves.
- Élaborer des processus de demande d'asile, de citoyenneté et de résidence rapides et transparents en proposant un appui approprié aux candidats ne sachant pas très bien lire ou écrire ou ayant des compétences linguistiques limitées.
- Aider les femmes noires, les femmes réfugiées et les femmes originaires d'Asie ou appartenant à une minorité ethnique à accéder aux services, à la formation et à l'emploi.
- Veiller à ce que les droits et prestations des citoyens européens et des citoyens britanniques soient clairement définis à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Conclusion

Les objectifs de développement durable ne pourront être atteints qu'en renforçant les droits des femmes et l'égalité des sexes tout en prenant en compte l'intersectionnalité. Il est urgent de prendre des mesures pour protéger et promouvoir l'autonomisation des femmes à un moment où d'importants changements surviennent et où les droits de l'homme et l'égalité sont menacés dans le monde entier. La Northern Ireland Women's European Platform appuie les conclusions du Groupe d'experts de haut niveau et considère qu'elles doivent servir de base d'action, et appelle à de solides conclusions concertées pour soutenir l'action au niveau national.
